



**Procès-verbal
Conseil d'établissement**

Séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école Arc-en-ciel
tenue le lundi 16 juin 2025 à 19 h

PRÉSENCES :

Membres :	Présent(e)	Absent(e)
Kathleen Demers, parent	X	
Véronique Richard, parent	X	
Katia Lévesque, parent	X	
Carole Pelletier, parent	X	
Sandra Laviolette, parent	X	
Alexis Charpentier, parent	X	
Stéphanie Boisvert, parent	X	
Katty Tremblay, enseignante	X	
Lori Gaucher, enseignante		X
Chantal Désaulniers, enseignante	X	
Nancy Leblanc, enseignante	X	
Élysabeth Scott-Nantel, enseignante	X	
Kathy Ross, soutien	X	
Josée Brunelle, directrice	X	
Annie Carignan, directrice adjointe	X	

1. Ouverture de la séance

La rencontre débute à 19 h 20.

2. Parole au public:

Il n'y a aucun public.

3. Adoption de l'ordre du jour

CE/2425/23

IL EST PROPOSÉ par madame Sandra Laviolette d'ADOPTER l'ordre du jour avec l'ajout du point « Levée de fonds de 2023-2024 » à autres sujets.

ADOPTÉ

4. Adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 5 mai 2025

CE/2425/24

IL EST PROPOSÉ par madame Kathleen Demers d'ADOPTER le procès-verbal du 5 mai 2025 avec les modifications suivantes :

Au point 8 — mot des enseignants 2e paragraphe : ajouter un « e » à l'organisme SÉSAME.

Au point 8 — mot des enseignants 3e paragraphe : ajouter le mot « certains » avant élèves de 5e et 6e année...

ADOPTÉ

5. Suivi au procès-verbal

Aucun suivi à faire.

6. Information

Mot de la présidente :

Madame Stéphanie Boisvert mentionne qu'elle a passé de belles années au sein du CÉ. Elle remercie tous les membres pour leur temps et mentionne qu'elle souhaite avoir une relève pour les prochaines années.

Mot de la direction :

Madame Josée Brunelle annonce son départ pour relever un nouveau défi dans un centre professionnel. Elle annonce que Monsieur Alexandre De Courcy prendra la relève à l'école Arc-en-ciel. Elle tient à informer les membres qu'il y aura sûrement des discussions à avoir l'an prochain concernant le stationnement qui est utilisé par le personnel et les parents puisqu'il y a des enjeux potentiels de la sécurité récurrents.

Mot du personnel de soutien :

Madame Kathy Ross mentionne que la fin d'année arrive à grands pas. C'est une période très achalandée au secrétariat. Pour ce qui est des inscriptions au service de garde, il y a plus d'inscriptions que l'an passé, mais aucun en jeu de service aux élèves n'est anticipé à ce moment.

Mot des enseignants :

Madame Chantal Désaulniers informe qu'il y a eu 3 échanges entre les élèves de 1re année et du préscolaire dans le but de préparer les élèves pour la transition vers la première année. Et ce fut très apprécié par les élèves donc c'est à refaire.

Madame Katty Tremblay mentionne que les élèves font un décompte des journées restantes avant la fin de l'année scolaire en faisant éclater un ballon ce qui leur donne droit à une récompense.

Madame Élysabeth Scott-Nantel indique que les élèves du préscolaire 4 ans ont de la difficulté à réaliser qu'elle ne sera plus leur enseignante. Tous les élèves du préscolaire sont allés aux jeux d'eau. En terminant, elle mentionne que le jeudi 19 juin aura lieu un pique-nique avec les parents pour clore le volet des activités du préscolaire 4 ans.

7. Budget initial 2025-2026

Madame Josée Brunelle explique le budget initial et indique que l'école est dans une bonne situation financière.

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit adopter et soumettre pour approbation, au Centre de services scolaire des Mille-Îles, le budget pour l'exercice financier 2025-2026

ATTENDU que ce budget maintient l'équilibre entre d'une part, les dépenses et d'autre part, les ressources financières allouées à l'établissement par le centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres ;

CE/2425/25

IL EST PROPOSÉ par Madame Sandra Laviolette d'ADOPTER et DE SOUMETTRE pour approbation au Centre de services scolaire des Mille-Îles le « budget initial 2025-2026 » de l'établissement.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

8. Règles de transférabilité

ATTENDU que le conseil d'établissement et la direction doivent respecter les règles de transférabilité du centre de services scolaire, telles qu'elles apparaissent aux règles internes ;

ATTENDU la nécessité de permettre à la direction de gérer le budget d'une façon efficace ;

CE/2425/26

IL EST PROPOSÉ par madame Véronique Richard D'ADOPTER les règles de transférabilité suivantes :

« Permettre à la direction de faire des transferts budgétaires entre les postes apparaissant au budget et d'en rendre compte sur une base à être déterminée au conseil d'établissement. »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

9. Encadrement des contributions financières qui peuvent être assumées par les parents

Madame Josée Brunelle mentionne qu'aucun changement n'a été apporté au document. Les membres discutent concernant le libellé des voyages éducatifs et décident de remplacer la phrase suivante : « est de xxx excluant les frais pour les repas ou les activités spéciales par “à déterminer par le conseil d'établissement selon le voyage proposé” à la fin du 1^{er} paragraphe.

ATTENDU que, conformément à l'article 77.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit établir, sur la base de la proposition de la direction de l'école, les principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ;

ATTENDU la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24) ;

ATTENDU le désir du conseil d'établissement d'établir également des principes d'encadrement visant l'ensemble des contributions financières pouvant être assumées par les parents en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ;

ATTENDU que les principes d'encadrement seront également pris en compte dans les choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants en vertu de l'article 96.15 de la LIP ;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées avant d'établir les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école ;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec le projet éducatif de l'école ;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés tiennent compte des caractéristiques et des attentes de la communauté desservie par l'école ;

CE/2425/27

IL EST PROPOSÉ PAR madame Kathleen Demers D'ÉTABLIR les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes du matériel d'usage personnel, du choix des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe, du choix des manuels et du matériel didactique et des autres contributions financières pouvant être exigées des parents pour l'année scolaire 2025-2026.

DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les contributions financières facturées aux parents respectent les principes d'encadrement avant de les proposer au conseil d'établissement.

ADOPTÉ

10. Mesures visant à favoriser l'accès de chaque élève à tout service, toute activité ou tout matériel pour lequel une contribution financière est approuvée

ATTENDU que, conformément à l'article 8 du Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées, le conseil d'établissement doit mettre en place des mesures visant à favoriser l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est approuvée en vertu de l'article 75.0.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) ;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, au matériel d'usage personnel et aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe, ainsi qu'à la surveillance des dîneurs ;

ATTENDU la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24) ;

ATTENDU la Pratique de gestion du CSSMI encadrant la perception des comptes en souffrance (RF-02) ;

ATTENDU le désir du conseil d'établissement d'éviter les effets de la discrimination directe ou indirecte de certains élèves pour les biens et services prévus à l'article 75.0.1 de la LIP ;

CE/2425/28

IL EST PROPOSÉ PAR madame Véronique Richard de mandater la direction de l'école afin de prendre les mesures suivantes, dans l'ordre de priorité indiqué :

1. S'assurer que les frais facturés aux parents, incluant ceux proposés au conseil d'établissement pour approbation, soient le plus bas possibles ;
2. Maximiser l'utilisation des mesures gouvernementales (par exemple : mesure 15230, 15186, etc.)
3. Référer les familles dans le besoin aux organismes communautaires, notamment pour acquitter les frais relatifs au matériel scolaire, au service de garde ou au service de surveillance du dîner ;
4. Utiliser la procédure prévue afin d'étaler les paiements dans le temps et de moduler les frais selon la situation financière des familles concernées ;
5. Inviter les familles dans le besoin à rencontrer la direction, à la suite de quoi celle-ci peut utiliser le fonds à destination spéciale afin d'assurer les paiements des frais pour ces élèves. Étant entendu que la direction devra prioriser l'utilisation des sommes disponibles dans l'ordre de priorité suivant :
 - i. Matériel scolaire et prêt d'équipement [à coût moindre ou sans frais] ;
 - ii. Activités et sorties et voyages éducatifs [à l'exclusion des activités parascolaires] ;

- iii. Surveillance du dîner ;
- iv. Projet pédagogique particulier [à coût moindre ou sans frais] ;
- v. Service de garde [à l'exclusion des sorties lors des journées pédagogiques]

De rendre compte annuellement au conseil d'établissement des montants utilisés pour aider les familles [anonymisé] dans le fonds à destination ;

D'informer les parents, lors des rencontres obligatoires de préinscription aux programmes pédagogiques particuliers avec des frais, des mesures qui peuvent être mises en place pour les parents ayant des difficultés financières.

APPROUVÉ

11. Liste des effets scolaires 2025-2026

Madame Josée Brunelle explique que tout le matériel inscrit sur les listes des effets scolaires provient d'un catalogue fait par le CS.

Les parents demandent qu'une discussion ait lieu au Cé suite à la consultation des enseignants concernant le document sur l'encadrement des contributions financières afin d'établir un maximum sur les listes d'effets scolaires.

CE/2425/29

IL est proposé par madame Sandra Laviolette d'APPROUVER les listes des effets scolaires 2025-2026 tel que déposé.

APPROUVÉ

12. Programme d'activités du service de garde

Madame Josée Brunelle fait un bref résumé du document concernant le programme d'activités du service de garde.

CE/2425/30

IL EST PROPOSÉ PAR madame Kathleen Demers D'APPROUVER le programme d'activités du service de garde tel que déposé.

APPROUVÉ

13. Journées pédagogiques du service de garde pour l'année scolaire 2025-2026

Les membres prennent connaissance du document pour la présentation des journées pédagogiques du service de garde 2025-2026.

CE/2425/31

IL EST PROPOSÉ par madame Véronique Richard D'APPROUVER les sorties du service de garde lors des journées pédagogiques 2025-2026.

APPROUVÉ

14. Activités éducatives

Madame Josée Brunelle explique l'activité éducative proposée par les enseignants d'éducation physique "sortie à vélo pour les élèves de 4^e année, classe multi 4-5 et le groupe 923".

CE/2425/32

IL EST PROPOSÉ PAR madame Kathleen Demers d'APPROUVER la sortie à vélo.

APPROUVÉ

15. Plan de lutte

Madame Annie Carignan explique les résultats du plan de lutte. Il y a surtout une baisse au niveau du sentiment de bien-être des élèves au service de garde.

Madame Boisvert aimerait savoir ce qui explique cette baisse. Madame Brunelle explique qu'il y a eu plusieurs nouvelles personnes au SDG et moins de contacts avec les TES. Des mesures ont été prises depuis. De plus, il y a beaucoup d'absentéisme.

CE/2425/33

IL EST PROPOSÉ PAR madame Carole Pelletier D'ADOPTER le plan de lutte tel que déposé.

ADOPTÉ

16. Assemblée générale de parents

Les membres décident que l'assemblée générale de parents soit le mercredi 10 septembre à 18 h.

17. Redditions de compte du CÉ — RAPPORT ANNUEL

Madame Boisvert fait la lecture du mot de la présidence qui sera inséré dans le rapport annuel du CÉ. Elle explique aux membres que suite à cette rencontre du CE, le rapport annuel sera finalisé pour y inclure les résolutions votées aujourd'hui.

CE/2425/34

IL EST PROPOSÉ par madame Kathleen Demers D'ADOPTER le rapport annuel tel que déposé.

ADOPTÉ

18. Autres sujets :

Levée de fonds de fonds de 2023-2024

Madame Véronique Richard aimerait savoir ce qui arrive avec le module de jeux pour lequel nous avions fait une levée de fonds en 2023-2024.

Madame Josée Brunelle mentionne que les coupures du Ministère font en sorte qu'il ne débourse plus 90 % comme il le faisant avant alors nous ne disposons pas d'une somme suffisante pour faire l'achat d'un nouveau module.

Il faudra explorer d'autres avenues ou partenariat possible comme d'en parler avec le conseiller municipal afin d'avoir une collaboration avec la Ville.

19. Levée de la séance

La levée de la séance est faite à 20 h 42.

Véronique Richard par

Stéphanie Boisvert
Présidente

Josée Brunelle pour

Josée Brunelle
Directrice